

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2016

Réception par le Prefet : 18/05/2016

Publication : 20/05/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-5-11-1

Séance du vendredi 13 mai 2016

### **CONVENTIONS OPERATIONNELLES 2015-2018 PORTANT SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE EN ALSACE (PROGRAMME E858)**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme MULLER  
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION

**ABSENTS :**

MM. GRAPPE, HEMEDINGER

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-11-2 du 18 mars 2016 relative au budget 2016 pour la politique de la promotion du bilinguisme,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2015-3-8-3 du 13 mars 2015 relative aux nouvelles conventions cadre et opérationnelles portant sur la politique de la langue et culture régionales d'Alsace,
- VU la convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue – période 2015-2030 du 1<sup>er</sup> juin 2015,
- VU la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace – période 2015-2018 du 1<sup>er</sup> juin 2015,
- VU la convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace – OLCA – période 2015-2018 du 1<sup>er</sup> juin 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de poursuivre la contribution d'un montant de 1 M€ à la convention opérationnelle avec l'Education Nationale qui sera versée selon les règles financières du Département au Lycée Couffignal de Strasbourg, gestionnaire du fonds ;
- précise que les crédits afférents seront imputés au programme E858, imputation 65-28-65737-2658-311 ;
- décide de financer les projets portant sur le partenariat avec l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace à hauteur de 66 500 € ;
- précise que les crédits afférents seront imputés au programme E858, imputation 65-28-6574-2658-311.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité